



Réf. PT/NB

Demande MOS-2024-005673-STG

Extrait de la délibération de Conseil de l'Ordre du 7 juillet 2025

Le CONSEIL DE L'ORDRE des Avocats du Barreau de Strasbourg s'est réuni,

VU la demande présentée par la SELARL 4T8 concernant la modification des statuts suite :

- | | |
|---|--|
| ☐ à l'agrément d'un associé | ☐ à un changement de dénomination sociale |
| ☐ au retrait d'un associé | ☐ à un changement de capital social |
| ☒ à un changement d'adresse et de coordonnées | ☐ à une cession de parts |
| ☐ à un changement de forme juridique | ☐ à une cession de clientèle |

VU le rapport présenté par Monsieur le Bâtonnier Jean-François BRUN, Conseiller de l'Ordre,

VU la conformité des statuts produits aux règles d'exercice professionnel.

PAR CES MOTIFS

Le CONSEIL DE L'ORDRE, après en avoir délibéré :

- prend acte du transfert de siège social de la SELARL 4T8 au 6 Rue Mélanie à 67000 STRASBOURG, puis au 1 Rue du Travail à 67000 STRASBOURG ;
- prend acte de la fin de pluralité d'exercices de Maître Manuela DE RAVEL D'ESCLAPON à effet au 1^{er} novembre 2024 ;
- homologue les statuts de la SELARL 4T8 du 10 juin 2024 ;
- homologue les statuts de la SELARL 4T8 du 10 octobre 2024 ;
- homologue les statuts de la SELARL 4T8 du 1^{er} avril 2025 ;
- homologue le contrat de sous-location signé entre la SELARL 4T8 et Maître Vidya BALAKIROUCHENANE du 1^{er} septembre 2024, à effet au 1^{er} novembre 2024 ;
- prend acte de l'avenant du 12 juin 2025 signé entre la SELARL 4T8 et Monsieur Pierre WILTZER.

La présente décision sera notifiée à la SELARL 4T8 et à Monsieur le Procureur Général dans les délais légaux.

Le secrétariat de l'Ordre est chargé de ces notifications.

FAIT à STRASBOURG, le 31 juillet 2025,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Paule THINES

Bâtonnier